

Le défi démographique du XXIème siècle et le vieillissement de la population européenne.

Panel 3 – Les implications sociétales du vieillissement

Allocution de M. Georges Mothron, Député – section française

Je voudrais exprimer fortement ma conviction que le vieillissement n'est pas un fardeau. Il ne doit pas l'être pour les personnes qui vieillissent dès lors qu'elles voient leurs droits reconnus. C'est au contraire une chance pour la société dès lors que l'on sait utiliser les compétences des personnes vieillissantes et reconnaître leur rôle économique, civil et social.

L'enjeu pour la société est le suivant : éviter une mise à l'écart de la population âgée, sous prétexte qu'elle serait moins productive. Cet enjeu va de pair avec une garantie à la dignité de toute personne âgée.

Cette dignité passe tout d'abord par les conditions d'accès à la santé et à la protection sociale. La France est particulièrement attentive à ce que l'accroissement de la longévité n'engendre pas une vieillesse à deux vitesses en opposant d'une part ceux qui ont accès aux médicaments et aux traitements coûteux ; et d'autre part celles et ceux qui subiraient la vieillesse en vivant toujours plus mal toujours plus longtemps. Voilà pourquoi la survie du système de protection sociale mis en place en 1945 est une préoccupation constante de tous les gouvernements français successifs, même si cela va de soi, cette survie passe par des réformes nécessaires.

Cette dignité va également de pair avec une solidarité entre les générations. Pour que nous ne connaissions pas « la guerre des âges », la France favorise tout ce qui contribue à lier les générations. Voilà pourquoi la législation française, sociale et fiscale notamment, reconnaît de plus en plus la complémentarité entre l'intervention des personnels qualifiés qui accompagnent les personnes âgées et le soutien de la famille, de la communauté ou de l'environnement proche. Voilà pourquoi également la France protège son système de retraites par répartition qui constitue le socle d'une protection sociale équitable et durable.

La solidarité entre les générations, c'est également une culture, un état d'esprit. La transmission est une fonction de réassurance dans la construction de l'identité des jeunes. Et je me réjouis de constater dans ma fonction d'élu la multiplication des initiatives de soutien scolaire et périscolaire, d'aide au démarrage des entreprises, d'appui aux projets de coopération Nord-Sud, etc... Cette dimension de l'engagement social des retraités est essentielle car c'est dans c'est dans la conscience de son utilité que l'on construit l'image de sa propre dignité. Il importe de promouvoir le mouvement de disponibilité aux autres qui se dessine parmi les personnes âgées.

Dans ma fonction de Maire d'une ville de plus 100.000 habitants où augmente sans cesse le taux de familles déstructurées, j'ai tenté de faciliter les contacts intergénérationnels. Cela est passé par des projets communs à des jeunes de trois à dix ans envoyés par leurs parents en centre de loisirs, et à des pensionnaires de foyers ou d'une maison de retraite. La lecture, le chant, le théâtre ont permis de mieux connaître, de mieux comprendre et de mieux respecter l'autre. Le rendez-vous suivant était toujours attendu avec impatience par les jeunes. Des sorties culturelles, communes, des séances d'université inter-âge participent à rompre la solitude des uns comme des autres.

Dans une société où l'égoïsme a souvent pris le pas sur l'altruisme, ces redécouvertes de la richesse des autres fait retrouver le sourire et parfois la santé aux reclus esseulés tant par le grand âge que par la jeunesse par exemple en situation monoparentale importante dans nos banlieues.

De même, faciliter le partage des repas à domicile, c'est bien souvent assurer le seul contact humain quotidien à des personnes sans famille ou délaissées par elles.

Par ailleurs, on revient aujourd'hui en France à une politique qui s'efforce de préserver et développer l'activité des travailleurs plus âgés, en évitant que l'âge ne devienne un facteur d'exclusion du système productif. Le droit à la retraite est préservé, mais en évitant que l'âge légal (60 ans) ne devienne un âge couperet.

Enfin je voudrais souligner en conclusion la lutte nécessaire contre toutes les formes de maltraitance dont pourrait être victime les personnes âgées, et notamment celles, souvent insidieuses, qui passent par la négligence, l'abandon et l'isolement. Ne perdons jamais de vue ce devoir d'humanité qui s'impose d'autant plus que la perte d'autonomie rend vulnérable, que les conditions de vie deviennent plus difficiles.